

tionner que lors de mon séjour chez moi, pendant les vacances de Pâques, j'ai eu l'occasion de converser avec plusieurs pêcheurs et autres personnes intéressées à l'industrie du poisson. J'ai commencé tout d'abord à les interroger sur leur opinion relativement à la pension de vieillesse, sujet qu'on débattait alors au comité. Nous espérons que des décisions seront prises à cet égard dans un avenir rapproché. La plupart de mes interlocuteurs semblaient s'intéresser particulièrement à la caisse destinée à défrayer le coût des jetées et des quais. Celle-ci leur permettra, en effet, de mieux pourvoir à la sécurité de leur propre vieillesse et à celle de leurs parents, lesquels ne sont jamais très fortunés. Tous étaient d'avis que nous ne devrions pas prélever de trop fortes sommes des contribuables aux fins de la pension de vieillesse, alors qu'avec un peu d'aide fournie au moyen de travaux publics, ces gens pourraient fort bien se tirer d'affaire seuls. Il ressort de tout cela, je crois, que mes commentants ne sont pas des quémandeurs. Comme on l'a signalé, ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage. Je ne pense pas qu'ils la désirent, mais ils veulent sûrement qu'on leur fournisse l'occasion d'améliorer leur sort.

Le comité aimerait sans doute savoir (je sais bien que le ministère des Pêcheries est au courant, mais il faudrait peut-être appuyer davantage), que la pêche se fait dans notre partie du pays presque entièrement au moyen de petites embarcations. Quatre-vingt-dix-sept pour cent du poisson qui y est déchargé est pris en se servant de petits bateaux de pêche. Par contre, dans les deux autres plus importantes circonscriptions de l'Est où on se livre à la pêche, soit Lunenburg et Halifax, le poisson est, dans une proportion de 60 ou 65 p. 100, pris au moyen de bateaux plus grands, c'est-à-dire des goélettes, des petits et grands chalutiers, et d'autres embarcations de cette catégorie.

Il est donc évident que l'industrie de la pêche se divise en deux catégories: celle qui se fait au moyen de petites embarcations et celle dans laquelle on a recours à de grands bateaux de pêche. La qualité du poisson qu'on apporte dans les petites embarcations ne laisse nullement à désirer, puisque les pêcheurs qui se servent de ces bateaux le vendent d'ordinaire un peu plus cher. Certaines sociétés n'achèteront, par exemple, que le poisson déchargé des petites embarcations, parce qu'il est de bien meilleure qualité. On peut donc se fier à la qualité du produit.

Je prie le ministère de bien tenir compte de la grande importance que revêt cette industrie dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse. Certains distinguent une tendance à recourir aux méthodes de la production en série, mais

[M. Smith (Queens-Shelburne).]

nous ne devrions pas négliger la question de la qualité. Je crois que tous les intéressés en saisissent l'importance. Assurer un haut degré de qualité constitue une façon d'accroître nos ventes.

Il n'est pas sans intérêt non plus de faire observer qu'en décentralisant la production, grâce aux petits bateaux de pêche, on répartit également l'embauchage le long du littoral. La décentralisation de l'industrie du poisson est fort accentuée, là où les petites embarcations sont en usage. Ainsi, Lunenburg compte dix-huit établissements où l'on apprête le poisson, tandis que Queens-Shelburne en comprend soixante-huit. On peut l'affirmer sans exagération, presque chaque anse et même presque chaque port compte au moins un poissonnier; par suite, il va de soi, les jeunes hommes grandissent et demeurent dans leur propre village. Il y a quelques années, un mouvement marqué de retour à la terre s'est produit. Là-bas, se dessine un mouvement de retour à la mer, qui revêt à nos yeux beaucoup d'importance.

On me dit qu'en ce qui a trait à la qualité, il y a une grande difficulté. Beaucoup de grossistes achètent le poisson à la wagonnée, vu que le transport en petite vitesse leur coûte moins cher. Il en résulte que souvent les grossistes ont en main plus de poisson qu'ils n'en peuvent vendre rapidement. Ils en gardent une certaine quantité pendant un certain temps. La qualité en souffre. Je ne saurais dire si le problème est bien difficile à résoudre. Il me semble toutefois qu'il y aurait lieu de favoriser le transport de poisson frais en grande vitesse seulement.

J'ignore comment on pourrait procéder. Il y a certes lieu d'examiner la question.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Je me résume en priant le ministère de bien tenir compte de l'importance de la pêche dans de petites embarcations. Qu'il lui permette de se maintenir en faisant en sorte que le Conseil du Trésor approuve un programme du ministère des Travaux publics qui aura pour effet de mettre sur le marché de plus grandes quantités de bon poisson pris dans de petites embarcations.

Je le presse aussi de continuer les recherches et de continuer à fournir de l'aide destinée à perfectionner les méthodes de transport afin d'améliorer la qualité du produit offert au consommateur. Qu'il fasse tout en son pouvoir pour maintenir la décentralisation qui existe dans cette industrie afin que les villages de pêcheurs prospèrent encore longtemps. Ils sont le vrai foyer de la libre entreprise.

M. McLure: Monsieur le président, je ne veux pas en dire long, après les discours prononcés au sujet de ce poste de l'administra-